

<https://enseignants.se-unsas.org/Deuxieme-mouvement-des-cadres-UNSS-la-campagne-est-lancee>



Deuxième mouvement des cadres UNSS : la campagne est lancée

- Je suis... - Prof d'EPS - Carrière -

Date de mise en ligne : mercredi 12 avril 2023

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa a été destinataire de la liste des postes de cadres UNSS non pourvus à l'issue de la première campagne de recrutement ou susceptibles d'être vacants, pour la rentrée 2023. Elle a également été publiée par le ministère. Nous la publions ici et rappelons les modalités de candidature.

Liste des postes offerts au second mouvement

Postes vacants à la rentrée 2023

- **Académie d'Aix-Marseille**
 - Directeur départemental des Bouches-du-Rhône
 - Directeur départemental adjoint des Bouches-du-Rhône

- **Académie de Corse**
 - Directeur régional adjoint

- **Académie de Grenoble**
 - Directeur départemental de Haute-Savoie

- **Académie de Lille**
 - Directeur départemental adjoint du Pas-de-Calais
 - Directeur départemental adjoint du Nord

- **Académie de Limoges**
 - Directeur départemental de la Creuse

- **Académie de Nancy-Metz**
 - Directeur départemental de la Moselle

- **Académie de Nantes**
 - Directeur départemental de Loire-Atlantique
 - Directeur départemental de la Sarthe
 - Directeur départemental de Mayenne

- **Académie de Toulouse**
 - Directeur départemental du Tarn-et-Garonne

- **Académie de Versailles**
 - Directeur régional adjoint

Postes susceptibles d'être vacants à la rentrée 2023

- **Académie d'Aix-Marseille**
 - Directeur départemental du Vaucluse

- **Académie de Besançon**
 - Directeur régional adjoint
 - Directeur départemental du Doubs

- **Académie de Clermont-Ferrand**
 - Directeur régional adjoint
 - Directeur départemental de l'Allier
 - Directeur départemental du Cantal
 - Directeur départemental de Haute-Loire
 - Directeur départemental du Puy-de-Dôme

- **Académie de Dijon**
 - Directeur régional adjoint
 - Directeur départemental de l'Yonne
 - Directeur départemental de Saône-et-Loire

- **Académie de Lille**
 - Directeur départemental du Pas-de-Calais
 - Directeur départemental du Nord

- **Académie de Nice**
 - Directeur régional
 - Directeur régional adjoint
 - Directeur départemental du Var

- **Académie de Normandie**
 - Directeur départemental de Seine-Maritime
 - Directeur départemental adjoint de Seine-Maritime
 - Directeur départemental de la Manche

- **Académie d'Orléans-Tours**
 - Directeur départemental du Loiret
 - Directeur départemental d'Indre-et-Loire

- **Académie de Rennes**
 - Directeur régional adjoint
 - Directeur départemental des Côtes d'Armor
 - Directeur départemental du Finistère

- **Académie de la Réunion**

Deuxième mouvement des cadres UNSS : la campagne est lancée

- Directeur régional adjoint – mission en secteur sud

- **Académie de Toulouse**

- Directeur régional adjoint
- Directeur départemental du Tarn
- Directeur départemental de l'Aveyron
- Directeur départemental de l'Ariège

Les missions du cadre UNSS

Le directeur départemental ou régional devra, dans son territoire d'exercice :

- piloter et gérer un service départemental ou régional
- impulser et animer le sport scolaire dans l'académie ou le département
- définir la stratégie d'accompagnement et de suivi des associations sportives
- organiser et gérer les championnats et rencontres UNSS
- construire les partenariats utiles
- assurer le suivi financier du service départemental ou régional

Le détail des missions se trouve sur [la page du ministère](#).

Qui peut candidater, quand et comment ?

La fonction de cadre UNSS est évidemment ouverte aux enseignants d'EPS mais pas seulement : les autres fonctionnaires d'État titulaires de catégorie A peuvent également candidater.

Peuvent également y accéder les personnels ne relevant pas des corps enseignants du second degré, par voie de détachement.

Les candidats ont **jusqu'au 10 mai 2023** pour transmettre leur dossier, constitué du **formulaire de candidature** (voir ci-dessous), d'un CV et de toutes pièces attestant des qualifications et des compétences. Le dossier devra être transmis par voie hiérarchique :

- au recteur de l'académie chargée du recrutement et de l'organisation de la commission de sélection ;
- aux services de la DGRH (B2-2) : mobilite.unss@education.gouv.fr
- à la direction nationale de l'UNSS : drh@unss.org et marie-celine.courtet@unss.org

Les fonctions de cadres locaux de l'UNSS font partie des fonctions spécifiques éligibles au vivier 1 de la classe exceptionnelle.

Le SE-Unsa, en tant que membre des instances de l'UNSS, émet un avis consultatif sur les candidatures.

Alors n'hésitez pas à nous adresser le double de votre dossier afin que nous puissions en effectuer le suivi.

[>> Retrouvez le formulaire de candidature](#)